

LE PLAN DE LOCALISATION

**Demande de permis d'urbanisme**

Nom du document : Plan de localisation


Adresse du bien concerné : XXXXXX

Demandeur : XXXXXX                      Signature : XXXXXX

Echelle : XXXXXX                          Date : XXXXXX

Donnez un titre  
Indiquez vos coordonnées (demandeur(s) du permis), l'échelle du plan, datez et signez.

Ce plan peut être obtenu sur **gis.urban.brussels**  
Voir les indications sur la fiche info  
« *Le permis d'urbanisme sans architecte - Informations générales et liens utiles pour préparer son dossier* ».



(c) Brugis for data. (c) CIRB for Urbis basemap

Angle: 0    Scale: 1:1,000

**Demande de permis d'urbanisme**

Nom du document : Plan d'implantation

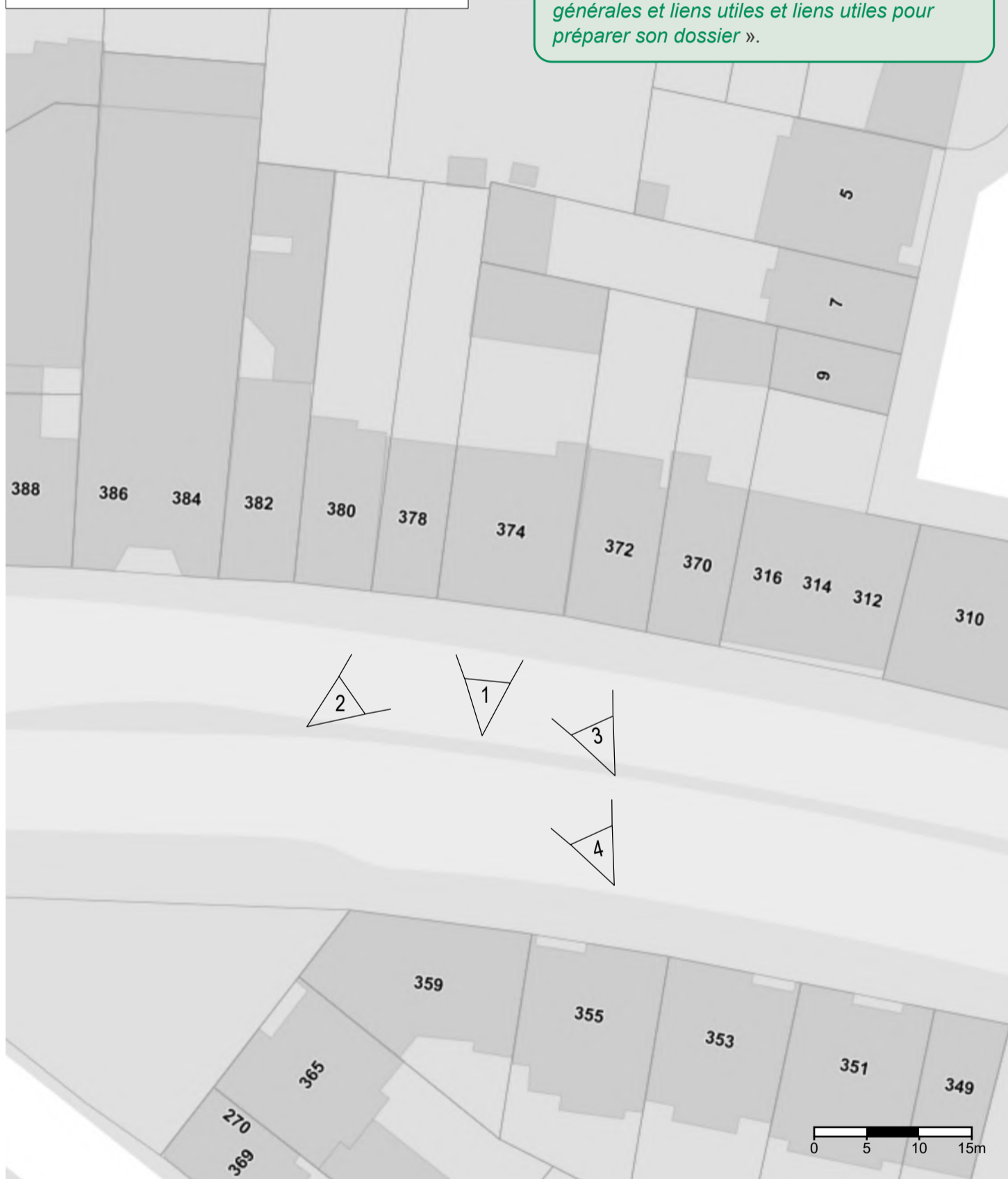
Adresse du bien concerné : XXXXXX

Demandeur : XXXXXX                      Signature : XXXXXX

Echelle : XXXXXX                      Date : XXXXXX

Donnez un titre  
Indiquez vos coordonnées (demandeur(s) du permis), l'échelle du plan, datez et signez.

Ce plan peut être obtenu sur **gis.urban.brussels**  
Voir les indications sur la fiche info « *Le permis d'urbanisme sans architecte - Informations générales et liens utiles et liens utiles pour préparer son dossier* ».



(c) Brugis for data. (c) CIRB for Urbis basemap

Angle: 0 Scale: 1:500

## DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME – REPORTAGE PHOTO

ADRESSE DU BIEN CONCERNE :

DEMANDEUR :

DATE :

OBJET DE LA DEMANDE : REMPLACEMENT DES CHASSIS

Indiquez vos coordonnées (demandeur(s) du permis), ainsi que l'objet de la demande de permis.

Joignez 4 photos couleur de la façade (sur format A4) : une de face et d'autres incluant les bâtiments voisins. Numérotez ces photos et reportez la prise de vue sur le plan d'implantation.



Photo 1

Les photos doivent être dans un format lisible  
(idéalement min.10 x 15 cm).



Photo 2



Photo 3



Photo 4

**Demande de permis d'urbanisme**

Nom du document : FACADE A RUE - Situation de Droit

Adresse du bien concerné : XXXXXX

Demandeur : XXXXXX

Signature : XXXXXX

Echelle : XXXXXX

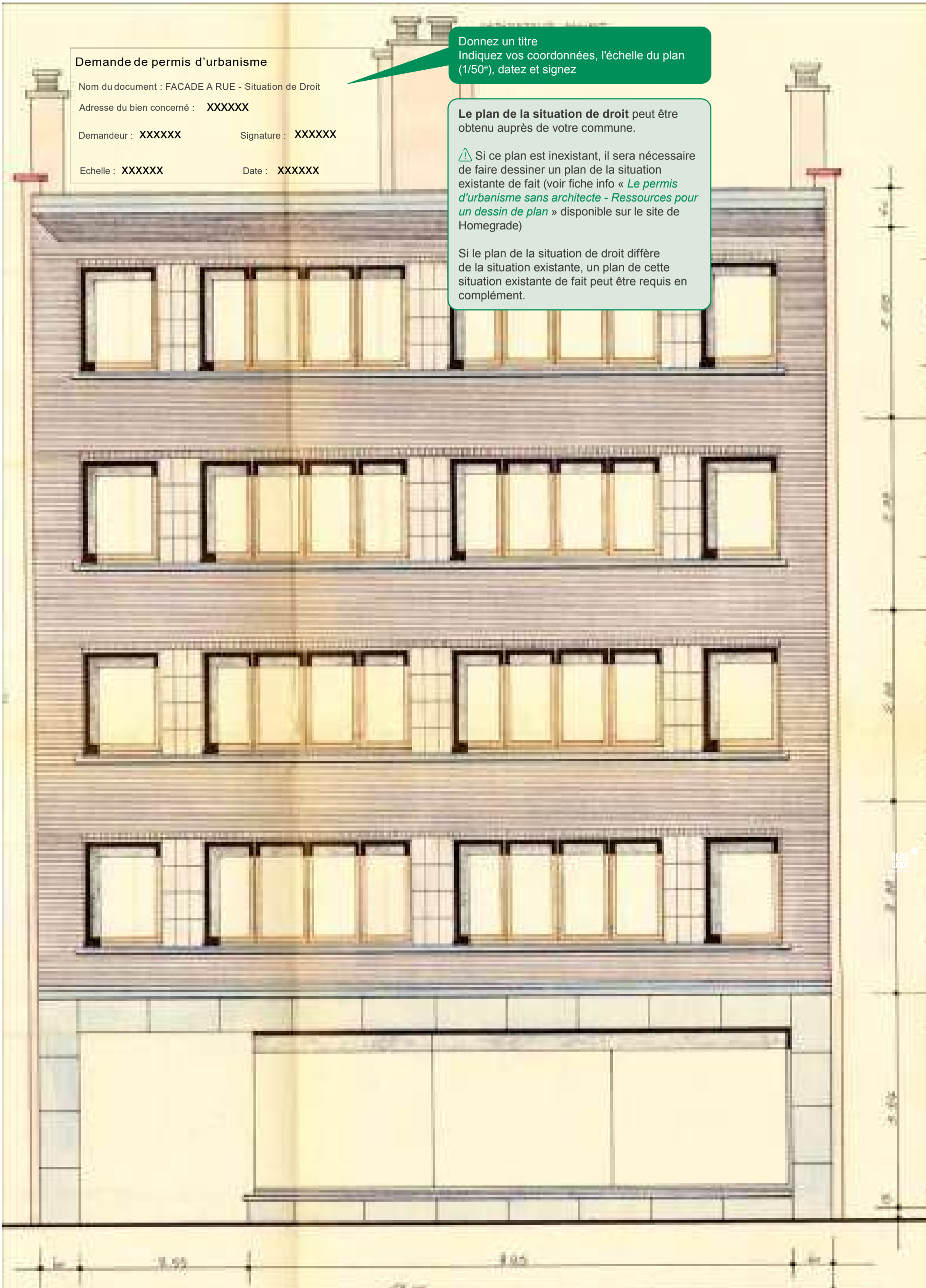
Date : XXXXXX

Donnez un titre  
Indiquez vos coordonnées, l'échelle du plan  
(1/50<sup>e</sup>), datez et signez

**Le plan de la situation de droit** peut être obtenu auprès de votre commune.

⚠ Si ce plan est inexistant, il sera nécessaire de faire dessiner un plan de la situation existante de fait (voir fiche info « *Le permis d'urbanisme sans architecte - Ressources pour un dessin de plan* » disponible sur le site de Homegrade)

Si le plan de la situation de droit diffère de la situation existante, un plan de cette situation existante de fait peut être requis en complément.



Donnez un titre  
Indiquez vos coordonnées, l'échelle du plan  
(1/50), datez et signez.

Ajoutez une légende en précisant les matériaux de la façade et des châssis ainsi que leurs couleurs (existants et modifiés).

**Demande de permis d'urbanisme**

Nom du document : FACADE A RUE - Situation Projetée

Adresse du bien concerné : XXXXXX

Demandeur : XXXXXX

Signature : XXXXXX

Echelle : 1/50

Date : XXXXXX

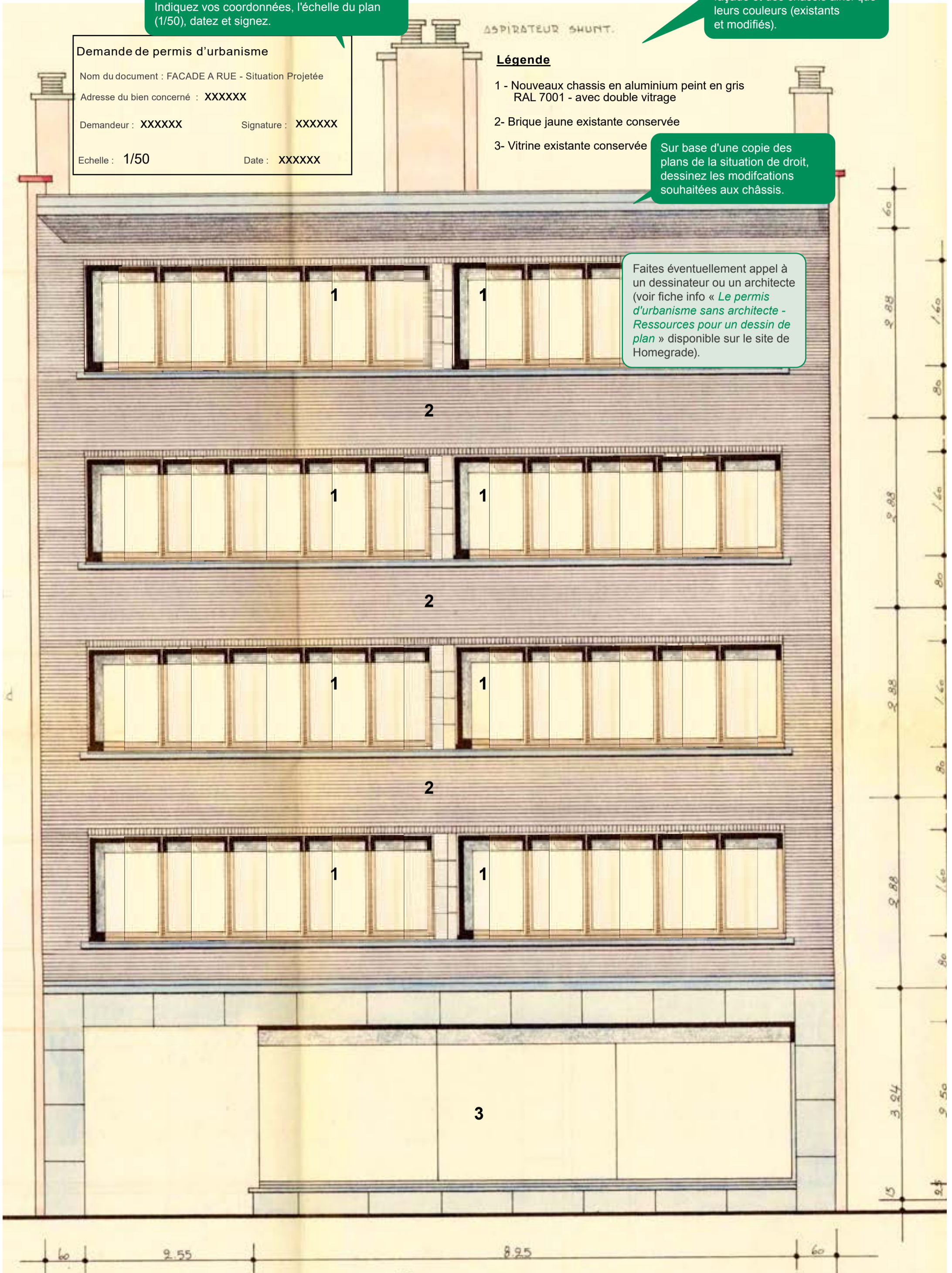
ASPIRATEUR SHUNT.

**Légende**

- 1 - Nouveaux châssis en aluminium peint en gris RAL 7001 - avec double vitrage
- 2- Brique jaune existante conservée
- 3- Vitrine existante conservée

Sur base d'une copie des plans de la situation de droit, dessinez les modifications souhaitées aux châssis.

Faites éventuellement appel à un dessinateur ou un architecte (voir fiche info « *Le permis d'urbanisme sans architecte - Ressources pour un dessin de plan* » disponible sur le site de Homegrade).



# LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME - ANNEXE 1

Annexe unique à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME	
<p><i>Remarque préliminaire : les cadres I à V et X, XI et XIV doivent toujours être remplis avec les caractéristiques de la demande.</i></p>	
<b>CADRE I</b>	<b>Identité du demandeur (signataire du cadre XIV)</b>
<p><b>Je soussigné(e)</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>personne physique</b></p> <p>M/Mme - Prénom : ..... Nom : .....                      Registre National : .....                      Adresse : ..... n° : ..... bte : .....                      Code postal : ..... Localité : ..... Pays : Belgique                      Téléphone : ..... GSM : ..... Fax : .....                      E-mail : .....</p> <p><input type="checkbox"/> <b>personne morale</b></p> <p>Nom : ..... Forme juridique : .....                      N° d'entreprise : ..... Service : .....                      Adresse : ..... n° : ..... bte : .....                      Code postal : ..... Localité : ..... Pays : .....                      Prénom du représentant : ..... Nom du représentant : ..... en qualité : .....                      Téléphone : ..... GSM : ..... Fax : .....                      E-mail : .....</p> <p><b>agissant en qualité de :</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> propriétaire  <input checked="" type="checkbox"/> copropriétaire  <input type="checkbox"/> titulaire d'un droit réel sur le bien  <input type="checkbox"/> locataire  <input type="checkbox"/> mandataire agissant au nom et pour le compte de : .....</p> <p>..... (mandat à joindre à la demande)</p> <p><input type="checkbox"/> autre (à préciser) : .....</p> <p><b>Personne à contacter (si différente du demandeur mentionné ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :</b></p> <p>M/Mme - Prénom : ..... Nom : .....                      Fonction : .....                      Téléphone : ..... GSM : ..... Fax : .....                      E-mail : .....</p> <p><b>Adresse (en Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de la demande (si différente de celle du demandeur mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :</b></p> <p>M/Mme - Prénom : ..... Nom : .....                      Adresse : ..... n° : ..... bte : .....                      Code postal : ..... Localité : .....</p> <p>- Les communications dans le cadre de cette demande peuvent-elles être envoyées par mail à l'adresse mentionnée ci-dessus ?</p> <p><b>OUI/NON</b></p> <p><i>NB : lorsque la demande est introduite par plusieurs personnes (physiques ou morales), indiquer les coordonnées des autres demandeurs sur une fiche complémentaire (copie du cadre I).</i></p>	

Indiquez vos coordonnées.  
 S'il y a plusieurs demandeurs, vous pouvez :  
 - soit dupliquer cette page (cadre I) afin que chaque demandeur la remplisse (couple par ex.)  
 - soit utiliser le formulaire d'avis au (co)propriétaire annexe 2 (grande copropriété par ex.).

Uniquement si le demandeur est différent de la personne de contact.  
 S'il y a plusieurs demandeurs : choisir une seule personne de contact.

CADRE II		Localisation du bien concerné par la demande						
Code postal	Commune	Adresse	N°		Bte	Cadaastre		
			de...	à ...		Division	Section	N°
xxxx	xxxxxxxxxx	xxxxxxx	x		x	x	x	xxxx

Vous trouverez ces informations sur votre titre de propriété ou votre attestation notariale.

CADRE III	Objet de la demande (intitulé synthétique de la demande)
	Remplacement des châssis du 1er, 2e, 3e et 4e étage

Pour ce type de demande il n'y a pas d'autre case à cocher.

CADRE IV	Identification de la demande – Types d'actes et travaux (cocher le(s) type(s) de travaux concernés)
<input checked="" type="checkbox"/>	1. Construire, reconstruire, transformer et/ou placer une installation fixe
<input type="checkbox"/>	1.1 avec l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 1 de l'arrêté)
<input checked="" type="checkbox"/>	1.2. sans l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 2 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	2. Démolir sans reconstruire (cfr chap. II et chap. III, section 2 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	3. Modifier la destination ou l'utilisation de tout ou partie d'un bien <u>bâti</u> (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	4. Modifier le nombre de logements dans une construction existante (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	5. Placer ..... (nombre) dispositif(s) de publicité (cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 1 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	6. Placer ..... (nombre) enseigne(s) et/ou publicité(s) associée(s) à l'enseigne (cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 2 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	7. Modifier la destination ou l'utilisation d'un bien <u>non bâti</u> (cfr chap. II et chap. III, section 5 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	8. Utiliser un terrain pour le dépôt, pour le stationnement de véhicules ou pour le placement d'installations mobiles pouvant être utilisées pour l'habitation (cfr chap. II et chap. III, section 6 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	9. Abattre, déplacer ou pratiquer toute intervention susceptible de mettre en péril la survie de ..... (nombre) arbre(s) à haute tige (hors voirie) / modifier la silhouette de ..... (nombre) arbre(s) inscrit(s) l'inventaire du patrimoine immobilier (cfr chap. II et chap. III, section 7 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	10. Aménager un espace vert et/ou modifier le relief du sol, déboiser ou encore défricher ou modifier la végétation d'une zone dont le Gouvernement jugerait la protection nécessaire (cfr chap. II et chap. III, section 8 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	11. Réaliser des travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain (cfr chap. II et chap. III, section 9 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	12. Placer ou modifier une installation de télécommunication (cfr chap. II et chap. III, section 10 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	13. Placer des installations temporaires événementielles ou liées à un chantier (cfr chap. II et chap. III, section 11 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	14. Réaliser des actes et travaux concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription (cfr chap. II et chap. IV de l'arrêté) (le cas échéant, cocher également le(s) type(s) d'actes et travaux visés aux points 1 à 13).
<input type="checkbox"/>	15. Autre .....

CADRE V	Particularité(s) de la demande (cocher le(s) type(s) de procédure concernée par la demande)
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme à durée limitée.
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme à durée limitée visant l'occupation temporaire dans un bâtiment existant.
<input type="checkbox"/>	Demande permis de régularisation simplifié visé à l'article 330, §3 du CoBAT.
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme avec étude ou rapport d'incidences, en urbanisme (annexe A ou B du CoBAT).
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme pour un « projet mixte » (nécessitant simultanément un permis d'environnement de classe IA ou IB).
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme faisant suite à un certificat d'urbanisme. Certificat délivré le : ..... réf communale : ..... réf régionale : .....



- Demande de permis d'urbanisme concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription. date de l'arrêté : .....
- Demande de « permis d'urbanisme modificatif » (portant sur des parties non mises en œuvre d'un permis délivré et en cours de validité). permis initial délivré le : ..... réf communale : ..... réf régionale : .....
- Modification d'une demande de permis d'urbanisme en cours de procédure. réf communale : ..... réf régionale : ..... de la demande initiale.
- Demande de permis d'urbanisme pouvant bénéficier d'un délai de péremption de dix ans (demandes relatives à des actes et travaux récurrents ou s'inscrivant dans un programme de gestion de l'ensemble du bien concerné et relatives soit une zone d'espaces verts soit l'une des hypothèses de compétence du fonctionnaire délégué visées à l'article 123/2, § 1<sup>er</sup>, 1° à 3°, du CoBAT)
- Demande ne présentant aucune des particularités précédentes.

**CADRE VI** **Caractéristiques du projet** (remplir les cases pertinentes en fonction du projet) ant  
*NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité des données pertinentes.*

Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli car les surfaces ne sont pas modifiées.

		Existant	Projeté
<b><u>TERRAIN</u></b> Superficie du terrain (m <sup>2</sup> )	S	.....	.....
<b><u>CONSTRUCTION HORS-SOL</u></b> Total de la superficie de plancher de tous les niveaux hors-sol (totalement ou partiellement) (m <sup>2</sup> )	P	Barrer	.....
Rapport plancher hors-sol/superficie du terrain	P/S	.....	.....
Volume total de la construction hors-sol (m <sup>3</sup> )		.....	.....
<b><u>EMPRISE DE LA CONSTRUCTION</u></b> Superficie au sol, calculée en projection horizontale sur la(les) parcelle(s), occupée ou surplombée par des constructions hors-sol, déduction faite des auvents et marquises (m <sup>2</sup> )	E	.....	.....
Taux d'emprise	E/S	.....	.....
<b><u>SUPERFICIE IMPERMEABLE</u></b> Superficie totale de la (des) construction(s), cumulée à la superficie de toutes les surfaces imperméables égouttées, telles que les voies d'accès, aires de stationnement, terrasses, constructions enterrées, ... (m <sup>2</sup> )	I	.....	.....
Taux d'imperméabilisation	I/S	.....	.....
<b><u>SUPERFICIE DE TOITURE VERTE OU VERDURISEE/VEGETALISEE</u></b> (m <sup>2</sup> )		.....	.....
<b><u>CITERNE D'EAU DE PLUIE</u></b> (m <sup>3</sup> )		.....	.....
<b><u>DISPOSITIF DE GESTION DES EAUX PLUVIALES</u></b> (m <sup>3</sup> )		.....	.....
<b><u>LOGEMENT</u></b> Nombre de : - studios - appartements 1 ch. - appartements 2 ch. - appartements 3 ch. - appartements 4 ch. ou plus - maisons unifamiliales		..... ..... ..... ..... .....	..... ..... ..... ..... .....
Nombre total de logements	L	.....	.....
Densité de logements par hectare	L/Sx10.000	.....	.....
Superficie de terrain (m <sup>2</sup> ) par logement	S/L	.....	.....

<b><u>LOGEMENT COLLECTIF / PARTAGÉ/MODULAIRE</u></b>			
Nombre de chambres / d'entités / d'unités (Préciser le(s) type(s) de logement)		..... .....	..... .....
<b><u>ETABLISSEMENT HÔTELIER</u></b>			
Nombre de chambres ou d'entités		.....	.....
<b><u>CONSTRUCTIONS ET INFRASTRUCTURES ACCESSIBLES AU PUBLIC</u></b>			
Capacité d'accueil maximale (nombre de personnes)		.....	.....

Barrer

Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli.

<b>CADRE VII</b>		<b>Tableau des superficies de plancher (m<sup>2</sup>) (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)</b>																
		<i>NB : les surfaces communes (dégagements, communs, ...) sont à répartir au prorata des activités respectives concernées.</i> <i>NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.</i> <i>NB : si l'immeuble comporte plus de niveaux que ceux prévus dans le présent cadre, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe.</i>																
<i>AFFECTATION SELON LE GLOSSAIRE DU PLAN REGIONAL D'AFFECTATION DU SOL</i>		ETAT	-3	-2	-1	Total sous-sol	0	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9	+10	Total hors-sol
Logement	Existant																	
	Projeté																	
Bureau	Existant																	
	Projeté																	
Equipement d'intérêt collectif ou de service public	Existant																	
	Projeté																	
Commerce	Grand commerce spécialisé	Existant																
	Autre	Existant																
Commerce de gros	Existant																	
	Projeté																	
Etablissement hôtelier	Existant																	
	Projeté																	
Activités productives	artisanales	Existant																
		Projeté																
	de haute technologie	Existant																
		Projeté																
	industrielles	Existant																
	Projeté																	
de production de services matériels	Existant																	
	Projeté																	
de production de biens immatériels	Existant																	
	Projeté																	
Activités logistiques	Existant																	
	Projeté																	
Services intégrés aux entreprises	Existant																	
	Projeté																	
Autre (à préciser)	Existant																	
	Projeté																	
<b>Total de la superficie plancher</b>	Existant																	
	Projeté																	

Barrer

Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli car les surfaces ne sont pas modifiées.

CADRE VIII		Tableau relatif aux emplacements de stationnement <i>(remplir les cases pertinentes en fonction du projet)</i>																
Véhicules motorisés	Nombre d'emplacements couverts	Existant																
		Projeté																
	Nombre d'emplacements non couverts	Existant																
		Projeté																
	<b>Nombre total d'emplacements</b>	Existant																
		Projeté																
	Dont nombre d'emplacements PMR	Existant																
		Projeté																
	Nombre d'emplacements vélos	Existant																
		Projeté																

Barrer

Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli.

CADRE IX		Actes et travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain et/ou d'aménagement d'espace vert			
<b>VOIRIES :</b>		<b>Hiérarchie</b>		<b>Propriété</b>	
		<input type="checkbox"/> résidentielle <input type="checkbox"/> interquartier <input type="checkbox"/> locale <input type="checkbox"/> principale		<input type="checkbox"/> communale <input type="checkbox"/> privée <input type="checkbox"/> régionale <input type="checkbox"/> autre : .....	
<b>Nature des travaux</b>		voirie : <input type="checkbox"/> à créer <input type="checkbox"/> en totalité (de façades à façades) <input type="checkbox"/> en partie du profil en travers		<input type="checkbox"/> à rénover/modifier <input type="checkbox"/> en totalité (de façades à façades) <input type="checkbox"/> en partie du profil en travers	
<b>Aménagement</b>		Existant		Projeté	
Aire d'intervention ( <i>superficie totale en m<sup>2</sup></i> ) - pleine terre ( <i>superficie totale en m<sup>2</sup></i> ) - revêtement semi-perméable ( <i>superficie totale en m<sup>2</sup></i> ) - revêtement imperméable ( <i>superficie totale en m<sup>2</sup></i> ) Berme/pelouse ( <i>m<sup>2</sup></i> ) Berme/pelouse ( <i>m linéaires</i> ) Arbre à haute tige ( <i>nombre</i> ) Arbre à haute tige ( <i>essence</i> ) (NB : en cas d'essences variées, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe)				<div style="border: 1px solid black; background-color: #008000; color: white; padding: 5px; text-align: center;">           Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli.         </div>	
				Type de revêtement	
		Existant		Projeté	
Voirie ( <i>m<sup>2</sup></i> ) dont : - chaussée carrossable ( <i>m<sup>2</sup></i> ) - chaussée carrossable ( <i>m linéaires</i> ) - stationnement global ( <i>m linéaires</i> ) - stationnement global ( <i>nombre d'emplacements</i> ) - stationnement PMR ( <i>nombre d'emplacements</i> ) - stationnement taxi ( <i>nombre d'emplacements</i> ) - stationnement voitures partagées ( <i>nombre d'emplacements</i> ) - stationnement vélos ( <i>nombre d'emplacements</i> ) - station de vélos partagés ( <i>nombre d'emplacements</i> ) - zone de livraison ( <i>m linéaires</i> ) - piste cyclable marquée ( <i>m linéaires</i> ) - arrêt de transports en commun ( <i>nombre et m linéaires</i> ) - site propre transports en commun uniquement ( <i>m linéaires</i> ) - site propre transports en commun + taxis ( <i>m linéaires</i> ) - site propre transports en commun + vélos ( <i>m linéaires</i> ) - Trottoir ( <i>m<sup>2</sup></i> ) - Trottoir ( <i>m linéaires</i> ) - Trottoir cyclo-piéton ( <i>m<sup>2</sup></i> ) - Trottoir cyclo-piéton ( <i>m linéaires</i> )				<div style="border: 1px solid black; background-color: #008000; color: white; padding: 5px; text-align: center;">           Barrer         </div>	
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>		Existant		Projeté	
Typologie ( <i>ex : console, poteau, axiale, ...</i> ) Longueur ( <i>m linéaires</i> ) Points lumineux ( <i>nombre</i> ) Consommation ( <i>kw/h</i> )					
<b>COURS ET ETENDUES D'EAU</b>		Existant		Projeté	
Curage d'un cours d'eau ( <i>m linéaires</i> ) Curage d'une étendue d'eau ( <i>m<sup>2</sup></i> ) Restauration des berges ( <i>m linéaires</i> ) Restauration d'un cours d'eau voûté ( <i>m linéaires</i> ) Remise à ciel ouvert ( <i>m linéaires</i> )					
<b>ESPACES « VERTS »</b>		<input type="checkbox"/> public <input type="checkbox"/> privé		<input type="checkbox"/> public <input type="checkbox"/> privé	
Types d'espace « vert » ( <i>ex : parc, bois, terrain de sport, etc.</i> ) Superficie de l'espace « vert » ( <i>m<sup>2</sup></i> ) Taux d'imperméabilisation Emprise des travaux ( <i>m<sup>2</sup></i> )		Existant		Projeté	
Type de travaux		<input type="checkbox"/> création <input type="checkbox"/> modification/rénovation <input type="checkbox"/> suppression			

OUVRAGES D'ART & AUTRES INFRASTRUCTURES		
Passerelle	mode : .....	surface tablier (m <sup>2</sup> ) : .....
Pont	mode : .....	longueur (m) : ..... surface tablier (m <sup>2</sup> ) : .....
Tunnel	mode : .....	longueur (m) : ..... volume en sous-sol (m <sup>3</sup> ) : .....
Bassin d'orage	capacité (m <sup>3</sup> ) : .....	surface (m <sup>2</sup> ) : .....
Ligne de métro	longueur (m) : .....	voies (nbre) : ..... stations (nbre) : .....
Ligne de chemin de fer	longueur (m) : .....	voies (nbre) : ..... stations (nbre) : .....

Barrer

**CADRE X Réglementation en vigueur et dérogations sollicitées**

La réglementation applicable au projet faisant l'objet de la demande, et, le cas échéant, la réglementation en vigueur au moment de la réalisation des actes et travaux :

- Le Plan régional d'affectation du sol (PRAS),
- Le Règlement régional d'urbanisme (RRU) et (à cocher et remplir, le cas échéant) :
- Le plan d'aménagement directeur (PAD) : .....
- Le plan particulier d'affectation du sol (PPAS) : .....
- Le règlement communal d'urbanisme (ou des bâtisses) général ou spécifique : .....
- Le règlement d'urbanisme zoné (communal ou régional) : .....
- Le permis de lotir : .....
- L'arrêté de classement ou d'inscription sur la liste de sauvegarde ou d'ouverture de .....
- Les prescriptions réglementaires du Plan Régional de Mobilité (PRM) et/ou d'un Pl .....
- Autre : .....

Vérifiez la réglementation en vigueur, la présence d'un PPAS, d'un règlement communal ou autre.

Ces informations peuvent être obtenues auprès de la commune et/ou sur [gis.urban.brussels](http://gis.urban.brussels)

Les dérogations sollicitées (énumérer, expliquer et motiver les dérogations éventuelles) (il ne peut jamais être dérogé au PRAS et au PAD) :

Indiquez et justifiez les éventuelles dérogations aux réglementations.

NB : en cas de manque de place, compléter sur une fiche similaire, en annexe ou dans la note explicative visée à l'article 5, 2° de l'arrêté.

**CADRE XI Liste des documents joints à la demande de permis d'urbanisme (cocher les documents joints à la demande)**

N.B. : Conformément à l'article 13 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019 relatif aux enquêtes publiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement, ces documents seront chargés par le demandeur sur la plate-forme numérique mise à disposition par l'administration régionale en charge de l'urbanisme. Ils y seront consultables par toute personne durant l'enquête publique.

**Types de documents**

- 01. Formulaire de demande de permis d'urbanisme (= Annexe 1. de l'arrêté)
- 02. Note explicative
- 03. Photos significatives
- 04. Plans (localisation, implantation, réalisation, détails)
- 05. Plans de synthèse (dossier A3)
- 06. Renseignements relatifs au titre de propriété
- 07. Preuve du paiement des frais de dossier
- 08. Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) (= Annexe 2. de l'arrêté) + Preuve de l
- 09. Mandat
- 10. Formulaire permettant au SIAMU de remettre son avis + le cas échéant, la fiche descriptive et ses annexes éventuelles
- 11. Avis du SIAMU + Jeu de plans cachetés par le SIAMU (seulement en cas d'application de l'article 330, § 3, du CoBAT)

Cases 1,2,3,4,6,12,19 (+ 8 le cas échéant) Pour ce type de demande il n'y a pas d'autre case à cocher.

Cochez et fournissez un mandat si le demandeur se fait représenter.

12. Proposition PEB + en cas de demande de dérogation, la note justifiant cette demande

13. Note préparatoire à l'étude d'incidences ou rapport d'incidences

14. Evaluation appropriée requise par la législation relative à la conservation de la nature

15. Les documents relatifs à la reconnaissance de l'état du sol (RES)

16. Avis du Maître-architecte

17. Note motivée ou tout autre document pouvant être imposé par un plan d'affectation du sol ou un règlement d'urbanisme

18. Autorisation préalable du gestionnaire du cours d'eau

19. Formulaire statistique INS

20. Axonométrie

21. Reportage photographique intérieur

22. Pièce justifiant l'existence d'un chantier

23. Visuel de la publicité sur bâche de chantier et/ou vinyle publicitaire ou assimilé

24. Montage photos

**Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)**

25. Note d'intentions

26. Etudes préliminaires

27. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions

28. Description des travaux et des techniques

**Option : éléments supplémentaires pertinents**

Note de calcul explicative des dispositifs choisis en vue de l'optimisation de la gestion des eaux

Note d'enseillement

Note de démolition (stabilité)

Analyse phytosanitaire pour abattage d'arbre

Note acoustique

....

**1/ L'architecte auteur des plans**

L'architecte auteur des plans est :

- un architecte
- une « société architecte »
- l'association de fait, dénommée : .....  
et dont le mandataire est :  un architecte     une « société architecte »

**Coordonnées de l'architecte :** M/Mme – Prénom : ..... Nom : .....  
N° registre national : ..... N° matricule (*Ordre des architectes*) : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Localité : .....  
Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

**Coordonnées de la « société architecte » :** Nom : .....  
Forme juridique : ..... N° d'entreprise : ..... N° matricule (*Ordre des architectes*) : .....  
Adresse du siège social : .....  
Code postal : ..... Localité : .....  
Représentée par l'architecte: .....  
Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

**2/ L'architecte chargé du contrôle**

L'architecte chargé du contrôle de l'exécution des travaux et de leur conformité au permis d'urbanisme ainsi qu'à la réglementation en vigueur est :  le susnommé auteur des plans     autre (*coordonnées*)

*Dans le cas où l'architecte chargé du contrôle est différent de l'architecte auteur des plans, le demandeur remplit les données suivantes :*

L'architecte chargé du contrôle est :

- un architecte
- une « société architecte »
- l'association de fait, dénommée : .....  
et dont le mandataire est :  un architecte     une « société architecte »

**Coordonnées de l'architecte :** M/Mme – Prénom : ..... Nom : .....  
N° registre national : ..... N° matricule (*Ordre des arc*) : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Localité : .....  
Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

**Coordonnées de la « société architecte » :** Nom : .....  
Forme juridique : ..... N° d'entreprise : ..... N° matricule (*Ordre des architectes*) : .....  
Adresse du siège social : .....  
Code postal : ..... Localité : .....  
Représentée par l'architecte: .....  
Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli.

Barrer

**3/ Déclaration de l'architecte auteur des plans**

**Je déclare être en droit d'exercer la profession d'architecte en Belgique et être valablement assuré.**

**Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X.**

**Je déclare**  n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande

relever que le projet faisant l'objet de la demande nécessite des dérogations sollicitées au cadre X.

**Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.**

Le (date).....

Signature de l'architecte .....



Barrer

Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli.

<b>CADRE XIII</b>	<b>Auteur de projet</b> (à remplir, le cas échéant, si l'auteur des plans est un architecte, un ingénieur, un géomètre, graphiste, ...) et si les actes et travaux ne nécessitent pas l'intervention d'un architecte, d'un ingénieur, d'un géomètre, d'un graphiste, ... d'intérieur,
<b>Coordonnées de l'auteur de projet et/ou d'autre(s) intervenant(s)</b> M/Mme - Prénom : ..... Nom : ..... Profession : ..... Adresse : ..... Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : <input type="checkbox"/>	

<b>CADRE XIV</b>	<b>Déclaration du demandeur</b>
<b>Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X</b> <input checked="" type="checkbox"/> Je déclare n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande <input type="checkbox"/> Je sollicite les dérogations mentionnées dans le cadre X <b>Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.</b> <b>Je joins à ma demande les documents répertoriés au cadre XI.</b> Le (date) ..... X ..... Signature(s) ..... X .....	

A dater et signer par chaque demandeur. En cas de dérogation sollicitée au cadre X veuillez cocher les deux cases.

*Remarque générale : les données fournies dans le cadre de la présente demande sont stockées, aux fins de gestion administrative des demandes de permis, dans la base de données informatique NOVA. Certaines données peuvent également figurer sur le site internet régional de l'urbanisme (exemple : l'affiche d'enquête publique pendant la durée de celle-ci).*

#### **GLOSSAIRE des principaux termes utilisés dans le présent formulaire de demande :**

**Accessoire** : complémentaire de l'affectation principale et de superficie relative généralement faible.

**Activités artisanales** : activités de production ou la création, la transformation ou l'entretien de biens meubles s'exerce principalement de manière manuelle et pouvant s'accompagner d'une vente directe au public.

**Activités industrielles** : activités de production mécanisée portant sur la fabrication ou la transformation de biens meubles ou sur l'exploitation de source d'énergie.

**Activités de haute technologie** :

1° Recherche en laboratoire ou conception utilisant et mettant en œuvre de manière significative des technologies avancées ;

2° Activités productives de biens et de services recourant de manière significative au transfert de technologies en provenance des universités et des instituts supérieurs d'enseignement ou au résultat des recherches d'un laboratoire ou d'un bureau d'études.

**Activités logistiques** : processus intégré d'opérations que subit un produit fini après sa fabrication jusqu'à sa livraison au client, y compris l'étiquetage, le conditionnement, le stockage, la gestion de stock, la livraison, l'entretien et le service après-vente. Sont assimilés aux activités logistiques, les travaux de gestion ou d'administration et les commerces qui en sont l'accessoire.

**Activités productives** : activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels. Sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire.

**Activités de production de biens immatériels** : activités de conception et/ou de production de biens immatériels fondée sur un processus intellectuel ou de communication ou liés à la société de la connaissance (production de biens audiovisuels, de logiciels, studios d'enregistrement, formation professionnelle spécialisée, services pré-presses, call centers, ...) ou encore relevant des technologies de l'environnement.

**Activités de production de services matériels** : activité de prestation de services ou liée à la prestation de services s'accompagnant du traitement d'un bien indépendamment de son processus de fabrication (ex. : transport de documents, entreposage de biens, services de nettoyage, de dépannage et d'entretien...).

**Arbre à haute tige** : arbre dont le tronc mesure au moins 40 cm de circonférence à 1,50 mètre de hauteur et qui atteint au moins 4,00 m.

**Architecte** : la profession d'architecte est réglementée en Belgique. Pour pouvoir exercer valablement la profession, il faut être membre d'un des tableaux de l'Ordre des Architectes et être légalement assuré en responsabilité professionnelle (cfr loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte et loi du 26/06/1963 créant un Ordre des architectes).

**Bureau** : local affecté :

- soit aux travaux de gestion ou d'administration d'une entreprise, d'un service public, d'un indépendant ou d'un commerçant ;

- soit à l'activité d'une profession libérale, à l'exclusion des professions médicales et paramédicales ;

- soit aux activités des entreprises de service intellectuel à l'exclusion des activités de production de services matériels et de biens immatériels.

**Citerne de récupération des eaux pluviales** : citerne dont la fonction essentielle est le stockage des eaux pluviales pour leur réutilisation pour des usages domestiques.

**Commerce** : ensemble des locaux accessibles au public dans lesquels lui sont fournis des services ou dans lesquels lui sont vendus des biens meubles, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

**Commerce de gros** : ensemble des locaux dans lesquels sont vendus des biens meubles en quantités importantes à des détaillants, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

**Destination** : la fonction à laquelle le bien doit être employé d'après le permis de bâtir ou d'urbanisme y relatif. A défaut de permis ou d'informations à ce sujet dans le permis, la destination s'entend de l'affectation donnée au bien par les plans auxquels le titre II du CoBAT confère une valeur réglementaire.

**Dispositif de gestion des eaux pluviales** : technique(s) d'aménagement et/ou ouvrage(s) assurant le stockage temporaire des eaux pluviales, au travers d'une ou plusieurs fonction(s) d'infiltration, d'évaporation, d'évapotranspiration et/ou de débit régulé.

**Enseigne** : inscription, forme, image ou ensemble de celles-ci apposé(e) sur un immeuble et relative/relatif à une activité qui s'y exerce. Ne peut être assimilée à une enseigne une mention profitant à des tiers, telle que l'indication d'une marque ou de leurs produits.

**Entreposage** : stockage de biens meubles à ciel ouvert ou non.

**Équipement d'intérêt collectif ou de service public** : construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou public, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de culte reconnus et de morale laïque. Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des États reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces États. Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services publics.

**Établissement hôtelier** : établissement d'accueil de personnes pouvant offrir des prestations de services à la clientèle, tel que hôtel, auberge, auberge de jeunesse, motel, pension, apart-hôtel, flat-hôtel, ...

**Grand commerce spécialisé** : commerce de superficie supérieure ou égale à 500 m<sup>2</sup> et dont l'activité consiste en la fourniture de services ou la vente de biens meubles qui relève d'un secteur spécialisé à l'exclusion du secteur alimentaire.

**Logement** : ensemble de locaux destinés à l'habitation, réunissant les fonctions de sommeil, de séjour, de préparation et de prise des repas et d'hygiène et non interrompue par les éventuelles parties communes de l'immeuble.

**Logement modulaire** : logement répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- être formé par des modules composés de matériaux légers, déplaçable et temporaire ;
- présenter un caractère social prépondérant ;
- être installé par un opérateur immobilier public ou par toute autre personne agréée à cet effet ;
- avoir une superficie de plancher nette minimale déterminée en fonction du nombre de personnes occupant le logement ; cette superficie nette minimale ne peut être inférieure à 12 m<sup>2</sup> pour un logement occupé par une personne.

**Logement partagé** : logement destiné à l'habitation de plusieurs ménages.

**Parcelle** : parcelle cadastrale.

**Publicité** :

inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, quel que soit le type de format ou de technologie utilisé, en ce compris le dispositif qui la supporte, à l'exclusion des enseignes et de la signalisation des voiries, lieux et établissements d'intérêt général ou à vocation touristique. La publicité peut être : - d'intérêt public (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée (totalement ou principalement) à des événements culturels, sportifs ou sociaux, concerner des panneaux explicatifs, des campagnes de sensibilisation concernant la santé publique, le social, la culture, la mobilité d'intérêt public, l'environnement ou concerner une enquête publique. - d'intérêt commercial (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée visant des marques, produits et/ou services commerciaux.

**Publicité associée à l'enseigne** : publicité dont le message publicitaire est axé sur un produit ou un service distribué ou presté par l'occupant commercial ou industriel de l'immeuble et qui n'est pas susceptible d'être modifié pendant la durée du permis.

**Situation existante** : situation existante de droit et non de fait.

**Superficie de plancher** : totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins de 2,20 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux situés sous le niveau du sol qui sont affectés au parcage, aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts. Les dimensions des planchers sont mesurées au nu extérieur des murs des façades, les planchers étant supposés continus, sans tenir compte de leur interruption par les cloisons et murs intérieurs, par les gaines, cages d'escaliers et d'ascenseurs.

**Terrain** : parcelle ou ensemble de parcelles contiguës, cadastrées ou non, appartenant à un même propriétaire.

Utilisation : l'utilisation s'entend, au sein de la destination visée à l'article 98, §1<sup>er</sup>, 5<sup>o</sup>, a), de l'activité précise qui s'exerce dans ou sur le bien. A défaut d'informations à ce sujet dans le permis, la première utilisation est considérée comme une modification d'utilisation.

**Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme**

**Bruxelles, ..... 2019.**

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,  
Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de  
Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs locaux, du  
Développement territorial, de la Politique de la Ville, des  
Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la  
Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté  
publique,

**Rudi VERVOORT**

## DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME – NOTE EXPLICATIVE

**OBJET DE LA DEMANDE :** REMPLACEMENT DES CHASSIS

**ADRESSE DU BIEN CONCERNE :**

**DEMANDEUR :**

**DATE :**

**SIGNATURE :**

Indiquez vos coordonnées (demandeur(s) du permis), ainsi que l'objet de la demande de permis.

---

La demande de permis d'urbanisme concerne le remplacement des châssis existants du 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étage par de nouveaux châssis.

En raison de leur vétusté et pour améliorer le confort thermique du bâtiment, nous souhaitons remplacer les châssis existants par de nouveaux châssis.

Les châssis sont encore d'origine et très vétustes. Ils sont en bois simple vitrage. Il est prévu de les remplacer par des châssis en PVC gris clair avec double-vitrage avec une division légèrement différente de la situation de droit. Les châssis seront identiques sur tous les étages (sauf le rez-de-chaussée qui n'est pas concerné par la demande).

La copropriété est d'accord pour regrouper les modifications à tous les étages via cette unique demande de permis d'urbanisme.

### **PEB**

Les nouveaux châssis respecteront les exigences PEB (valeur thermique et ventilation – voir formulaire).

### **PLANS SITUATION DE DROIT**

Il est à noter que le plan de façade de la situation de droit ne correspond pas à la situation existante de fait. Pourtant les châssis actuels sont certainement d'origine. Il est probable que ceux-ci aient, dès la construction, été réalisés différemment que ce qui était prévu en plan.

Détaillez vos intentions, le motif de votre demande, les dérogations éventuelles et les modifications de matériaux et de couleurs visibles depuis la rue.



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

DOCUMENTATION  
PATRIMONIALE

Ce document peut être obtenu auprès du SPF finances  
(voir fiche info « [Le permis d'urbanisme sans architecte - Informations générales et liens utiles et liens utiles pour préparer son dossier](#) »  
disponible sur le site de Homegrade).

Exp. : SPF Finances - Bureau Sécurité juridique Bruxelles 1  
Avenue Prince de Liège, 133 Bte 411 – 5100 JAMBES

Mme xxxxx  
xxxxxx  
xxxxxxx

Votre courrier du	Votre référence :	Notre référence : XXX/xxx/XXX	Annexe(s) : 0
-------------------	-------------------	----------------------------------	------------------

Page 1/1

Bruxelles, le 01 juillet 2022

## TITRE DE PROPRIETE

La soussignée XXX xxx du Bureau Sécurité Juridique Bruxelles 1 dont les bureaux sont situés à 1000 Bruxelles, Boulevard du Jardin Botanique 50, Boîte 3953, certifie par la présente que, *d'après notre documentation*, à ce jour,

**Le(s) bien(s) immobilier(s) ci-dessous est (sont) la propriété de :**

- xxxxx xxxxx
- xxx xxxxx

### Commune de BRUXELLES

**Situation du bien :** rue XXX xxx  
**Division cadastrale :** 10<sup>ème</sup> division  
**Désignation de la parcelle :** Section L Parcelle X/XXX  
**Nature de la parcelle :** Maison  
**Superficie totale :** 00 a 85 ca  
**Titre :** acte du 01/01/2001

Ces informations seront à indiquer au cadre II du formulaire de demande de permis d'urbanisme (annexe I).

Fait à BRUXELLES, en deux exemplaires.

Coût : 15 euros  
Pour le Chef du bureau XXX XXXX

Les renseignements vous sont délivrés sur base des actes, déclarations, attestations et documents tels qu'ils sont connus et repris à ce jour dans les fichiers de l'Administration. La responsabilité du comptable de l'Etat ne peut être engagée si ces renseignements tels qu'ils sont connus ont été fidèlement reproduits



Bureau Sécurité juridique Bruxelles 1  
•Tél. : +32 (0)257 742 00  
•E-mail : rzs.j.bureau.bruxelles1@minfin.fed.be



Consultez votre dossier en ligne sur  
[www.myminfin.be](http://www.myminfin.be)



Direction générale Statistique - Statistics Belgium  
Statistique des permis de bâtir  
North Gate – bureau 05.B50  
Boulevard du Roi Albert II 16  
1000 Bruxelles  
Numéro d'entreprise: 0314.595.348  
tél. : 0800 96 740

# Statistique des permis de bâtir

## Modèle I

### **Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation**

Dans ces bâtiments, plus de 50 % de la surface totale doit être destinée à l'habitation.  
(voir explications A3 et A6)

---

Pour remplir ce questionnaire d'une manière correcte, le demandeur du permis de bâtir recourra à l'architecte ou à l'entrepreneur.

## Explications pour compléter le questionnaire

Lisez attentivement l'explication se rapportant à la partie à remplir. Les petites flèches ( $\Leftarrow$ ) du questionnaire renvoient aux explications correspondantes.

### 1. Qualité du maître de l'ouvrage

Cette légende permet de remplir le point "qualité du maître de l'ouvrage" du tableau 1.2 (p.3).

- 1) Particulier
- 2) Société anonyme
- 3) Société coopérative
- 4) S.P.R.L..
- 5) Société agréée par la Société du Logement de la Région Bruxelloise ou la Société Régionale Wallonne du Logement.
- 6) Association sans but lucratif
- 7) Autre société
- 8) Autorité fédérale
- 9) Communauté ou région
- 10) Province
- 11) Commune
- 12) Organisme dépendant de l'autorité
- 13) Autres

### 2. Date prévue pour le commencement des travaux

C'est la date (année et mois) à laquelle il est prévu que les premières activités (travaux de terrassement, livraison du matériel et de l'outillage sur le chantier, etc.) soient effectuées sur le chantier.

Si la date exacte n'est pas connue, donnez une date approximative la plus juste possible.

# 1. Renseignements administratifs

<p><b>1. A remplir par l'Administration Communale ou l'Administration de l'Urbanisme</b> (en caractère d'imprimerie)</p> <p>Province :</p> <p>Arrondissement administratif:</p> <p>Commune :</p> <p>Numéro de la demande du permis de bâtir :</p> <p>Date d'octroi du permis délivré :</p>	<p><b>Colonne réservée à l'INS</b></p>
<p><b>2. A remplir par le demandeur du permis de bâtir</b> (en caractère d'imprimerie)</p> <p>Nom et prénom du demandeur : <b>XXXXXXXX</b></p> <p>Rue et n° du demandeur : <b>XXXXXXXXXX</b></p> <p>Situation du bien <b>XXXXXXXXXXXXXXXX</b> rue et n°</p> <p>numéro cadastral : <b>X X XXXX</b> (division, section, parcelle)</p> <p>⇐ Qualité du maître de l'ouvrage : <b>1 - particulier</b></p> <p>⇐ Date prévue pour le commencement des travaux : <b>une fois permis obtenu</b></p>	<p>Indiquez vos coordonnées (demandeur(s) du permis).</p> <p>Vous trouverez ces informations sur votre titre de propriété.</p> <p>Voir légende p.2 (1).</p>

## 2. Renseignements sur la construction.

Ce questionnaire comprend 3 parties différentes :

- A. Construction nouvelle ou reconstruction totale
- B. Transformation, extension ou reconstruction partielle
- C. Démolition

Pour **un bâtiment unique**, on remplit la (les) partie(s) correspondante(s).

Dans le cas de **groupe d'immeubles** construits ou transformés suivant un même plan, les mêmes directives sont valables excepté pour :

**Construction nouvelle ou reconstruction totale** : Dans le tableau ci-dessous, classer les bâtiments par type de bâtiment et indiquer le nombre de bâtiments de chaque type. Remplir un formulaire séparé (partie A ou partie A + C s'il y a une démolition préalable) pour chaque type de bâtiments et les annexer au présent formulaire.

Désignation de la catégorie ou du type de bâtiments (par ex. : maison unifamiliale, à deux étages, etc.)	Nombre de bâtiments d'habitation de chaque type
<b>Immeuble à appartements</b>	<b>1</b>

# Explications pour la partie A : Construction nouvelle

## A1. Destination du bâtiment (destiné exclusivement ou principalement à l'habitation)

Résidence d'un ou de plusieurs ménages particuliers:

- 1) maison particulière avec 2 façades (maison mitoyenne)
- 2) maison particulière avec 3 façades
- 3) maison particulière avec 4 façades (maison isolée), construite d'une façon traditionnelle
- 4) maison particulière avec 4 façades (maison isolée), construite selon une méthode préfabriquée
- 5) immeuble à appartements

Cette légende permet de remplir le point "destination du bâtiment" du tableau B.1 (p.7).

- 6) Résidence d'un ménage collectif (orphelinat, communauté religieuse, maison de retraite, prison, caserne, autres)
- 7) Résidence occasionnelle de vacanciers, touristes ou voyageurs (hôtel, motel, home de vacance, auberge de jeunesse, ...)
- 8) Résidence occasionnelle de personnes en traitement (hôpital, maternité, sanatorium, préventorium, ...)
- 9) Résidence occasionnelle d'élèves ou d'étudiants (pensionnat, home d'étudiants)

On parle de **maison particulière** lorsque chaque logement du bâtiment dispose d'une **entrée particulière** reliant le logement à la voie publique.

Par contre, un **immeuble à appartements** possède un **hall d'entrée commun** qui donne accès à la voie publique.

## A3. Le nombre de pièces d'habitation destinées à une résidence collective ou occasionnelle

Elles reprennent toutes les pièces d'habitation du bâtiment qui ne sont pas destinées à des logements particuliers. Entre autres : les chambres dans un hôtel, ...

Une **pièce d'habitation** est un espace dans un logement séparé des autres espaces par des cloisons allant du plancher au plafond avec une surface minimum de 4 m<sup>2</sup> et une hauteur minimum de 2 m au-dessus du plancher.

Les pièces d'habitation sont les pièces **destinées aux besoins essentiels de la vie** commune (repos, manger, divertissement, étude) ou utilisées à cet effet, plus spécifiquement cuisines, salles à manger, salles de séjour, chambres à coucher, mansardes et sous-sols habitables et autres espaces destinés à l'habitation.

La pièce utilisée comme bureau par un notaire, un avocat, un architecte, un médecin etc. ... dans son propre logement ou dans un autre logement est aussi considérée comme pièce d'habitation.

Les pièces suivantes ne sont **pas reprises** comme pièces d'habitation : salles de bain, W-C, buanderies, cages d'escalier, dégagement, couloirs, caves, greniers, garages et annexes

## A6. Surface du bâtiment

La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de **toutes les pièces d'habitation** des différents niveaux.

La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A99.

## A7. Surface totale

La surface totale est la **somme des surfaces des différents niveaux** calculée entre les murs extérieurs, y compris la surface occupée par ces murs eux-mêmes.

## A8. Volume total du bâtiment

Le volume d'un bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.

## A9. Nombre de niveaux du bâtiment, rez-de-chaussée compris

Les niveaux d'un bâtiment sont comptés du côté de la façade principale à partir du rez-de-chaussée, ce dernier étant compris, quelle qu'en soit la destination, et comprennent aussi les entresols, les toits français aménagés en logement, qui reçoivent la lumière du jour par au moins une fenêtre ordinaire ou une lucarne et la mansarde qui est uniquement éclairée par une tabatière qui a la même inclinaison que le toit.

## A14. Type de chauffage selon les combustibles utilisés

- |                      |                          |
|----------------------|--------------------------|
| 1) gaz naturel       | 5) charbon               |
| 2) huile combustible | 6) bois                  |
| 3) électricité       | 7) gaz butane ou propane |
| 4) énergie solaire   | 8) autres                |



## A. Construction nouvelle ou reconstruction totale

En cas de démolition préalable, remplir également le cadre C.

Colonne réservée  
à l'INS

⇐ 1. Destination du bâtiment :  
 2. Nombre de logements prévus dans le bâtiment:  
 ⇐ 3. Nombre de pièces d'habitation destinées à une résidence collective ou occasionnelle:  
 4. Superficie du terrain (m<sup>2</sup>):  
 5. Superficie de la parcelle réellement construite (m<sup>2</sup>):  
 6. Surface du bâtiment destinée :  
 ⇐ - à l'habitation (m<sup>2</sup>)  
 - aux caves, greniers et annexes (m<sup>2</sup>)  
 ⇐ - à un autre usage que l'habitation (m<sup>2</sup>)  
 (y compris garages)  
 ⇐ 7. Surface totale du bâtiment (m<sup>2</sup>):  
 ⇐ 8. Volume total du bâtiment (m<sup>3</sup>):  
 ⇐ 9. Nombre de niveaux du bâtiment, rez-de-chaussée y compris :  
 10. Largeur de la façade principale (m):  
 11. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe:  
 12. Equipements sanitaires dans le bâtiment :  
 - Nombre de salles de bain ou de douche  
 - Nombre de W.C.  
 13. Equipements (marquer d'une croix) :  
 raccordement électricité                       raccordement gaz  
 raccordement distribution d'eau                       raccordement égout  
 ascenseur  
 ⇐ 14. Type de chauffage :

Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli.

**15. Répartition des logements (pour ménages particuliers ou collectifs et résidences occasionnelles)**  
 (Remplir s'il y a un ou plusieurs logements)  
 Une résidence collective ou occasionnelle est considérée comme 1 logement.

Désignation des types de logements dans le bâtiment (par ex. studio, duplex, logement à une, deux, trois chambres à coucher)	Nombre de logements de chaque type	Pour chaque type de logement indiquer :			
		Nombre de pièces d'habitation	Surface totale des pièces d'habitation (en m <sup>2</sup> )	Nombre de salles de bain ou de douches	Nombre de W.C.

Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli.

#### **A99. Destination du bâtiment (destiné exclusivement ou principalement à un autre usage que l'habitation)**

- 10) Agriculture, horticulture et élevage.
- 11) Industrie et construction (*aussi bien production, entreposage et manutention*)
- 12) Entreposage et manutention des entreprises publiques (*p.ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc.*)
- 13) Transport et communication (*télécommunication (p.ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air*)
- 14) Services (*banque, finance et assurance, exploitation d'un commerce de biens immobiliers, location de biens mobiliers*)
- 15) Commerce (*commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles,...*)
- 16) Horeca (*restaurants, salons de thé, cafés,...*)
- 17) Soins personnels (*établissement où les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderies de jour pour enfants, salons de coiffure, manucure, pédicure et beauté*)
- 18) Bureaux pour services publics et parastataux
- 19) Bureaux pour administration privée
- 20) Culture et divertissement (*enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtre, dancings, salle de fête, locaux pour mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, halls d'exposition, etc....*)
- 21) Sport
- 22) Garages
- 23) Autres (*église, chapelle,...*)

### **Explication pour la partie B : Transformation**

#### **B1. Destination du bâtiment**

Destination du bâtiment avant les travaux : voir explications de la partie A (1 et 99)

Destination du bâtiment après les travaux : voir explications de la partie A 1.

#### **B4. Surface du bâtiment**

La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de **toutes les pièces d'habitation** (voir explication A3) des différents niveaux.

La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A99.

#### **B6. Volume total du bâtiment**

Le volume d'un bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.

### **Explication pour la partie C : Démolition**

#### **C1. Destination du bâtiment avant la démolition**

La destination des bâtiments comme reprise aux explications de la partie A (1 et 99)

#### **C4. Surface du bâtiment**

La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de **toutes les pièces d'habitation** ( voir explication A3 ) des différents niveaux.

La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A99.

#### **C6. Volume total du bâtiment**

Le volume d'un bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.

## B. Transformation, extension ou reconstruction partielle.

pour les bâtiments qui après la transformation sont destinés principalement à l'habitation

	Avant les travaux	Après les travaux	Changement (augmentation ou diminution)	Colonne réservée à l'INS
Voir légende p.4.				
⇐ 1. Destination du bâtiment	5	5	0	
2. Nombre de bâtiments	1	1	0	
3. Nombre de logements	8	8	0	
4. Surface du bâtiment destinée : (m <sup>2</sup> )				
⇐ - à l'habitation				
- aux caves, greniers et annexes				
⇐ - à un autre usage que l'habitation (y compris garages)				
5. Surface totale du bâtiment (m <sup>2</sup> )				
⇐ 6. Volume total du bâtiment (m <sup>3</sup> )				
7. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe.				

Pour ce type de demande les points 4. 5. 6. 7. ne doivent pas être remplis.

## C. Démolition

	Colonne réservée à l'INS
<p>⇐ 1. Destination du (des) bâtiment(s) avant la démolition :</p> <p>2. Nombre de bâtiments à démolir :</p> <p>3. Nombre de logements à démolir :</p> <p>4. Surface du bâtiment destinée : (m<sup>2</sup>)</p> <p>⇐ - à l'habitation</p> <p>- aux caves, greniers et annexes</p> <p>⇐ - à un autre usage que l'habitation (y compris garages)</p> <p>5. Surface totale du bâtiment (m<sup>2</sup>):</p> <p>⇐ 6. Volume total du bâtiment (m<sup>3</sup>):</p> <p>7. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe :</p>	

Pour ce type de demande ce cadre ne doit pas être rempli.

Je certifie sincères et complets les renseignements ci-dessus.

Date et signature du demandeur du permis de bâtir.

Signature de l'architecte auteur des plans.

Sceau de la commune

Pensez à dater et signer.



# PROPOSITION PEB



A JOINDRE À LA DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME DANS LE CAS D'UNITÉS PEB RÉNOVÉES SIMPLEMENT DONT LA DEMANDE EST DISPENSÉE DE L'INTERVENTION D'UN ARCHITECTE

## Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance et des Arrêtés d'exécution relatifs à la performance énergétique et au climat intérieur des bâtiments en Région de Bruxelles - Capitale.

## Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

## Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.
- Transmettre une déclaration PEB au plus tard deux mois après la fin des travaux et, le cas échéant, au plus tard deux mois après la réception provisoire des travaux à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme.

Indiquez l'adresse du bien.

## CADRE 1 : DONNÉES ADMINISTRATIVES

### Données du projet<sup>1</sup>

Rue : XXXXXXXX N° XX Boîte : X  
Code Postal : XXXXX Commune : XXXXXXXXXXXXX

Indiquez vos coordonnées (demandeur(s) du permis).

### Demandeur du permis d'urbanisme (PU)

#### Si personne physique :

Nom, Prénom : XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXX

Registre national : XXXXXXXXXXXX

Rue : XXXXXXXXXXXX N° XX Boîte : X  
Code Postal : XXXX Commune : XXXXXXXXXXXXX  
Téléphone : XXXXXXXXXXXX Courriel : XXXXXXXXXXXX

#### Si personne morale :

Nom société :

BCE :

Rue : N° Boîte :

Code Postal : Commune :

#### Personne de contact

Nom, Prénom :

Téléphone : Courriel :

<sup>1</sup> Même adresse que celle indiquée dans la demande de permis d'urbanisme

## CADRE 2 : ANALYSE DU PROJET

### Justification de l'exclusion partielle ou totale du projet du champ d'application du COBRACE<sup>2</sup> (Art 2.2.1)

Le projet contient-il un ou plusieurs bâtiments/ unités PEB/ locaux exclus du champ d'application du COBRACE ?

NON

Cochez non

Les demandes concernant du logement n'en sont pas exclues.

OUI, le projet contient un ou plusieurs bâtiments/ unités PEB/ locaux exclus du champ d'application du COBRACE, exceptions suivantes :

- Locaux servant de lieux reconnus pour le culte ou de morale laïque ;
- Unités PEB « Autre » destinées à des activités agricoles, industrielles ou artisanales ou destinées à du dépôt, de l'entreposage, lorsque ces unités PEB présentent une faible demande en énergie ;
- Bâtiments indépendants d'une superficie (plancher) inférieure à 50m<sup>2</sup>, sauf s'ils contiennent une unité PEB destinée à une « habitation individuelle » ;
- Constructions provisoires autorisées pour une durée d'utilisation de deux ans ou moins ;
- Bâtiments résidentiels utilisés ou destinés à être utilisés moins de 4 mois par an et en dehors de la période hivernale ;
- Il s'agit d'une régularisation ou d'une mise en conformité de travaux effectués avant le 2 juillet 2008 et j'en apporte la preuve en annexe.

Cochez cette case uniquement en cas de régularisation.

### Dérogations

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification PEB du début des travaux à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3).

- Une dérogation aux exigences PEB est demandée et est annexée au présent formulaire.

### Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4).

<sup>2</sup> COBRACE : Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie du 02 mai 2013

## CADRE 3: EXIGENCES PEB

Conformément à l'article 2.6.1 du COBRACE, le non-respect des exigences PEB d'isolation et de ventilation induit une/des amende(s) administrative(s)<sup>3</sup>.

### Exigences PEB d'isolation

Veuillez cocher ci-dessous les travaux faisant l'objet de la demande de permis

- Modification des parois opaques, à l'exception des portes, portes de garage et des murs-rideaux. (Exemples : toiture, plafond, mur, plancher)

La valeur  $U$  des parois devra être inférieure ou égale à  $0,24 \text{ W/m}^2\text{K}$ .

- Présence d'un isolant dans la paroi modifiée. Si oui, lequel ?

Cochez

Vérifiez sur votre devis/facture que ces valeurs  $U$  sont respectées car vous vous engagez à ce qu'elles le soient.

- Modification des parois transparentes/translucides en verre, à l'exception des portes et portes de garage, des murs-rideaux et des briques en verre. (Exemple : fenêtres, fenêtre de toit)

La valeur  $U_g$  du vitrage devra être inférieure ou égale à  $1,1 \text{ W/m}^2\text{K}$ .

La valeur  $U_w$  moyenne des fenêtres (châssis et vitrage) devra être inférieure ou égale à  $1,5 \text{ W/m}^2\text{K}$ .

- Modification des parois transparentes/translucides autres que verre, à l'exception des portes, portes de garage et des murs-rideaux (Exemple : coupole)

La valeur  $U_{tp}$  de la paroi transparente/translucide devra être inférieure ou égale à  $1,4 \text{ W/m}^2\text{K}$ .

La valeur  $U$  moyenne des parois transparentes/translucides (châssis inclus) devra être inférieur ou égale à  $2 \text{ W/m}^2\text{K}$

- Modification des portes ou de portes de garages

La valeur  $U_D$  des portes (cadre inclus) devra être inférieure ou égale à  $2 \text{ W/m}^2\text{K}$ .

- Modification de murs-rideaux

La valeur  $U_g$  du vitrage devra être inférieure ou égale à  $1,1 \text{ W/m}^2\text{K}$ .

La valeur  $U_{cw}$  du mur-rideaux devra être inférieure ou égale à  $2 \text{ W/m}^2\text{K}$ .

- Modification de parois en briques de verre

La valeur  $U$  de la paroi en briques de verre devra être inférieure ou égale à  $2 \text{ W/m}^2\text{K}$ .

<sup>3</sup> Lorsqu'il ressort de la déclaration PEB que les exigences PEB visées à l'article 2.2.3 n'ont pas été respectées, Bruxelles Environnement impose au déclarant, jusqu'à cinq ans après l'introduction de la déclaration PEB, une amende administrative d'un montant de :

- 60 euros par écart de  $1 \text{ W/K}$  dans le domaine de l'isolation thermique des éléments de construction, telle que définie au point 2.1.1 de l'annexe 2.4; [...]

- 4 euros par écart de  $1 \text{ m}^3/\text{h}$  dans le domaine des équipements de ventilation tels que définis au point 2.4 de l'annexe 2.4; [...]

Une amende ne sera imposée que si l'amende administrative totale calculée en vertu du présent article s'élève à 125 euros au moins.

Description des travaux envisagés aux parois opaques (mur, toiture, plafond, plancher) pour répondre aux exigences PEB :

Description de la paroi	Type d'isolant envisagé	Épaisseur d'isolant prévue ( cm )	$\lambda$ , Valeur lambda <sup>4</sup> de l'isolant (W/mK)	Valeur U <sup>5</sup> de l'isolant (facultatif) (W/m <sup>2</sup> K)

<sup>4</sup> L'information se trouve sur la fiche technique. À défaut, demandez-la à votre entrepreneur.

<sup>5</sup> Valeur U : coefficient de transmission thermique est calculé en divisant le lambda par l'épaisseur de l'isolant exprimé en mètre. Exemple : 20 cm d'isolant ayant un lambda de 0.025 W/mK.  $U = 0.025 / (20/100) = 0.125 \text{ W/m}^2\text{K}$

## Exigences PEB de ventilation<sup>6</sup>

### Locaux nouvellement créés

Si vous créez des nouveaux locaux (par une extension ou par une modification de la surface plancher d'un local existant), veuillez choisir ci-dessous le dispositif de ventilation d'amenée d'air qui devra être installé dans les nouveaux locaux « secs » et le dispositif de ventilation d'extraction d'air qui devra être installé dans les nouveaux locaux « humides ».

### Modifications de fenêtres dans des locaux existants

Si vous remplacez, ajoutez ou supprimez des fenêtres dans des locaux existants, veuillez choisir ci-dessous le dispositif de ventilation d'amenée d'air qui devra être installé dans les locaux existants « secs » et le dispositif de ventilation d'extraction d'air qui devra être installé dans les locaux existants « humides ».

L'amenée d'air dans les locaux de type « sec » (tels que séjour, chambre, bureau,...) sera réalisée au moyen de :	L'évacuation de l'air dans les locaux de type « humide » (tels que salle de bain, cuisine, WC, buanderie,...) sera réalisée au moyen de :
<input type="checkbox"/> Grilles en façades	<input type="checkbox"/> Bouches reliées à un conduit vertical
<input checked="" type="checkbox"/> Aérateurs dans les fenêtres	<input checked="" type="checkbox"/> Extraction d'air mécanique
<input type="checkbox"/> Pulsions d'air mécanique	

Cochez le(s) type(s) d'amenée d'air prévu.

Cochez le type d'évacuation d'air prévu.

Veuillez lister les différents locaux concernés ainsi que leur utilisation.

Nom du local + description (si nécessaire)	Superficie du local (m <sup>2</sup> )
Séjour	40
Cuisine	

Listez et indiquez la surface des pièces concernées (locaux nouvellement créés, ou locaux existants dans lesquels des fenêtres sont remplacées).

Vérifiez sur votre devis/facture la présence des systèmes de ventilation (amenée et/ou évacuation d'air).

En cas de locaux nouvellement créés (pièces divisées en deux, regroupement de pièces), les exigences de ventilation s'appliquent pour chaque local créé (par contre un changement de destination d'un local n'est pas concerné).

En cas de locaux existants, les exigences de ventilation s'appliquent pour les pièces dans lesquelles des fenêtres sont remplacées.

**Pour rappel :** Lorsque l'exigence ventilation n'est pas respectée dans un local, une amende administrative sera imposée. Nous vous invitons à prendre contact avec l'agent PEB de l'autorité délivrante du permis d'urbanisme pour vérifier que les exigences de ventilation seront bien respectées.

**Par exemple :**

Pour le remplacement d'une fenêtre de 1m de large dans une chambre de 14m<sup>2</sup>, l'exigence de ventilation est de 45m<sup>3</sup>/h \* 1 m = 45m<sup>3</sup>/h.

Si aucune ventilation n'est installée, l'amende administrative sera : 45 m<sup>3</sup>/h x 4 € = 180 €

<sup>6</sup> Un système de ventilation est nécessaire pour renouveler l'air vicié et garantir un air intérieur sain.



## CADRE 4 : ANNEXES ET SIGNATURE

### Liste des annexes

Type	Identifiant de l'annexe
<input type="checkbox"/> Demande de dérogation aux exigences PEB (voir cadre 2)	
<input type="checkbox"/> Devis d'entrepreneur, le cas échéant	
<input type="checkbox"/>	

### Signature

Je soussigné, (mentionné au cadre 1), demandeur du permis d'urbanisme,

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application,
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts.

Date : XXXX

Signature : XXXXXXXXXX

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme

Pensez à dater  
et signer.

## LE FORMULAIRE D'AVERTISSEMENT AU(X) (CO)PROPRIÉTAIRE(S) - ANNEXE 2

### ANNEXE II : Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) d'un bien de l'intention d'introduire une demande de permis d'urbanisme

#### AVERTISSEMENT AU(X) (CO)PROPRIÉTAIRE(S) D'UN BIEN DE L'INTENTION D'INTRODUIRE UNE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

PAR RECOMMANDÉ

##### **Je soussigné(e) (*identité du demandeur de permis d'urbanisme*)**

Nom, prénom (*personne physique*) : .....

Nom, statut et n° d'entreprise (*personne morale*) : .....

Personne à contacter : .....

Adresse : ..... n° ..... bte. ....

Code postal : ..... Localité : ..... Fa

Téléphone : ..... GSM : .....

E-mail : .....

Indiquez vos coordonnées (demandeur(s) du permis).

Indiquez votre adresse de résidence.

Indiquez les coordonnées de chaque propriétaire individuellement sur un exemplaire séparé ou du syndic si c'est une grande copropriété.

##### **Fais connaître au propriétaire (*identité du(des) (co)propriétaire du bien*)**

Nom, prénom (*personne physique*) : .....

Nom, statut et n° d'entreprise (*personne morale*) : SYNDIC .....

Adresse : ..... n° .....

Code postal : ..... Localité : .....

Vous trouverez ces informations sur votre titre de propriété ou sur l'attestation notariale.

##### **du bien sis (*localisation du bien*)**

Adresse : .....

Indiquez l'adresse du bien concerné.

Cadastre : X ..... division, section ..... n° .....

##### **Que j'ai l'intention d'introduire prochainement une demande de permis d'urbanisme visant à exécuter les actes et travaux suivants (*objet de la demande*)**

(*décrire succinctement la nature des actes et travaux projetés*) :

Remplacement des châssis du 1er, 2e, 3e et 4e étage

Description identique à celle du cadre III du formulaire de demande (annexe 1).

Fait à ..... le .....

(signature(s))

Signez (demandeur(s)) et faites signer chaque copropriétaire ou envoyez cet avertissement par recommandé aux copropriétaires.

Conservez soit une copie signée du formulaire, soit le document rempli ainsi que le récépissé du recommandé que vous joindrez au dossier de demande de permis d'urbanisme.